

Garanties d'emprunts

Communauté de Communes Challans-Gois Communauté

Mathilde BONNISSENT

Service Habitat, Observatoire
16 rue du Parc de Pont Habert
85300 SALLERTAINE
02 51 93 56 73
habitat@challansgois.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Afin de favoriser la construction de logements sociaux sur son territoire, la Communauté de communes garantit une partie des emprunts des bailleurs sociaux auprès de la Caisse de dépôts et consignations.

Cette garantie a fait l'objet d'une délibération le 17/12/2020.

TYPE D'AIDE

Garantie d'emprunt

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté de communes Challans-Gois Communauté

TYPE DE BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires sont des opérateurs privés ou publics habilités à réaliser des logements sociaux.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Challans Gois Communauté apportera sa garantie dans la limite de 30% du capital emprunté par les opérateurs (y compris les intérêts, indemnités et frais afférents). Ce pourcentage est établi sous réserve de l'apport d'une garantie à hauteur de 70% par le Département de la Vendée.

Par ailleurs, conformément au PLH, les opérations comprenant des logements locatifs sociaux doivent tendre vers ces objectifs :

- Intensifier les efforts de production sur les communes les plus demandées, tout en garantissant une mixité sociale sur l'ensemble du territoire en respectant la territorialisation inscrite dans le PLH
- Encourager le développement d'un parc financé en PLAI.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Caisse des dépôts et consignations

OBSERVATIONS

Depuis sa mise en place, la garantie a porté sur 16 opérations.